

Service Logement
Campagne logement 2023



Foire Aux Questions

Fonctionnement du Guichet
Unique, dit GUPS.



1. *Qu'est-ce que le guichet unique ?*

Le [Guichet Unique Paris-Saclay](#) (GUPS) est un site en ligne qui vous permet :

- De consulter les offres de logement de différents bailleurs sur le Plateau de Saclay, à proximité de Télécom Paris,
- De déposer un dossier pour une demande de logement dans une résidence de cette zone,
- De réserver un logement dans une résidence une fois votre dossier accepté.

2. *Comment faire une demande de logement via le GUPS ?*

- Se connecter avec votre compte sur messervices.etudiant.gouv.fr
- Faire une liste de 3 vœux parmi les résidences proposées et transmettre les documents requis.

Une fois votre dossier déposé, le service logement de Télécom Paris vérifie auprès de la Direction des enseignements votre admission ou inscription au sein de l'école puis valide votre demande.

3. *Quand faire une demande de logement via le GUPS ?*

Les demandes de logement sont traitées de la mi-juin à la mi-septembre.

4. *Ma demande n'a pas encore été validée par Télécom Paris : pourquoi ?*

Plusieurs raisons :

- Le service logement gère un nombre important de demandes quotidiennes, il faut donc du temps de traitement. Soyez patient !,
- Le service logement attend la confirmation de la part de la direction des enseignements que vous êtes bien inscrit comme étudiant pour l'année suivante,
- Vous n'avez pas encore confirmé votre admission à Télécom Paris (par exemple : seuls les candidats et candidates ayant répondu « oui définitif » sur le site SCEI du concours commun CCMP sont pris en compte).

5. *J'ai été refusé par Télécom Paris : pourquoi ?*

Télécom Paris valide les demandes de logement des étudiants et étudiantes effectivement admis ou inscrits à Télécom Paris pour l'année scolaire suivante.

Plusieurs raisons peuvent expliquer le refus :

- Vous n'êtes pas un étudiant ou une étudiante de Télécom Paris pour la prochaine année scolaire,
- Vous avez déjà effectué une demande de logement auprès d'une autre de nos résidences partenaires,
- Le nombre de logements attribués à Télécom Paris via le GUPS a été atteint. Nous vous proposons d'autres solutions d'hébergement sur le site de Télécom Paris, rubrique [Logement](#).

6. *Ma demande de logement a été acceptée sur le site du GUPS, que se passe-t-il après ?*

Le GUPS transmet votre dossier aux résidences pour lesquelles vous avez formulé des vœux dans l'ordre dans lequel vous les avez classés.

Télécom Paris n'intervient pas dans ce processus de sélection : celui-ci est à la discrétion des résidences. Pour toute question, vous pouvez les contacter directement.

7. *J'ai été accepté par l'une des 3 résidences pour lesquelles j'ai postulé : que dois-je faire ?*

Vous recevrez un mail (sur l'adresse que vous avez utilisée pour vous connecter) pour confirmer votre logement sur le site du GUPS :

ATTENTION ! Vous n'avez que 72h pour confirmer votre logement.

Si vous ne confirmez pas votre logement durant ce délai, l'affectation est perdue et vous ne pourrez plus l'obtenir.

Si vous refusez la proposition de la résidence dans laquelle vous avez postulé, vous ne pourrez plus obtenir de logement dans cette résidence.

8. *Documents administratifs à fournir*

Pour la finalisation de votre dossier, vous devrez fournir plusieurs documents, notamment :

- Document d'identité
- Certificat de scolarité / Lettre d'admission,
- Justificatif de domicile (si vous résidez à l'étranger, vous devez fournir un justificatif de votre pays de résidence actuelle),
- Si boursier, la notification de bourse,
- Justificatifs de ressources : **vous pouvez mentionner que vous ne percevez aucune rémunération à titre personnel,**
- Garant : VISALE (choix privilégié par les résidences) ou les justificatifs de ressources de votre garant physique.

Si vous rencontrez des difficultés à envoyer ou à vous procurer ces documents, **il faut contacter rapidement la résidence pour laquelle vous avez obtenu le logement** (mettre logement@telecom-paris.fr en copie si besoin). Les résidences vous indiqueront la démarche à suivre (documents à envoyer par mail ou ultérieurement).

A propos de la garantie VISALE, vous trouverez toutes les informations nécessaires sur leur site : <https://www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/avantages/>.

Si vous rencontrez des difficultés à obtenir le justificatif de garantie, il faut en informer rapidement la résidence où vous avez obtenu un logement.

9. *Mes 3 vœux ont été refusés sur le guichet unique : que dois-je faire ?*

En cas de refus de vos 3 vœux dans le GUPS, vous ne pouvez pas refaire de vœux.

Vous êtes toujours considéré en recherche de logement : le GUPS vous fera de nouvelles propositions de logement.

10. *Que se passe-t-il si je refuse une résidence proposée par la GUPS ?*

Vous pouvez refuser la proposition d'une résidence si celle-ci ne vous convient pas. Vous recevrez d'autres propositions s'il reste des résidences disponibles.

ATTENTION ! Si vous refusez trop de propositions, le GUPS pourra ne plus vous proposer de résidences.

11. *Je suis actuellement en statut « Attente de confirmation de l'établissement » : qu'est-ce que cela signifie ?*

Vous êtes sous ce statut après avoir déposé vos vœux sur le GUPS. Cela signifie que le service logement de Télécom Paris n'a pas encore validé votre demande.

12. Je suis actuellement en statut « Transmis au bailleur » : qu'est-ce que cela signifie ?

Cela signifie que votre dossier est en cours d'instruction auprès d'une des résidences de votre liste de vœux (ou d'une autre résidence si vos 3 vœux sont écoulés). Si votre statut ne change pas au bout de **7 jours**, contactez le [Service Logement](#).

13. Je rencontre un problème technique dans l'utilisation du site du Guichet Unique (problème de connexion, problème d'accessibilité, fonctionnalités défectueuses...)

En cas de problèmes techniques sur le site du GUPS, contactez l'adresse logement@campus-paris-saclay.fr : Telecom Paris n'est pas propriétaire ou administrateur du site du GUPS.

CONTACTS UTILES

- ❖ Telecom Paris – Service Logement : logement@telecom-paris.fr
- ❖ Telecom Paris – Service Admission : admission@telecom-paris.fr

- ❖ GUPS : gups@crous-versailles.fr
- ❖ GUPS – Services Techniques : logement@campus-paris-saclay.fr
- ❖ CROUS Versailles : <https://www.crous-versailles.fr/contacts/logement-et-vie-en-residence/>
et/ou se rendre sur <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/message/new>

- ❖ Résidences du GUPS
 - Résidence CROUS Jean d’Ormesson : residence.jean-dormesson@crous-versailles.fr
 - Résidence CROUS Eileen Gray : residence.eileen-gray@crous-versailles.fr
 - Résidence CROUS Georges Sand : residence.george-sand@crous-versailles.fr
 - Résidence All Suites Study : saclay@allsuites-study.com
 - Résidence ALJT : <https://www.aljt.com/contact/>
 - Résidence Hacker House : <https://www.uxco.com/fr/contact/> ou contact@uxco.com
 - Résidence ARPEJ Alexandre Manceau : <https://www.arpej.fr/fr/contactez-nous/>
 - Résidence Twenty Campus MIA Palaiseau : <https://www.twenty-campus.com/fr/contactez-nous/>

19 Place Marguerite Perey
91120 Palaiseau - France
www.telecom-paris.fr

